

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2022

11 juillet 2016

SOMMAIRE

Airrest S.A.	97055	Luxuries S.à r.l.	97039
Banjo S.A.	97056	LVA S.à r.l.	97040
Barlux S.A.	97056	LVS II Lux XIII S.à r.l.	97040
European DFNS Services (Holdings) S.à r.l.	97010	Macuyo S.A.	97047
Exelon Nuclear Partners International S.à r.l.	97019	Magalox S.A.	97046
Ixora Invest Sàrl	97038	Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l.	97046
Jesaja	97037	Marche Investissements SPF S.A.	97040
Jill Travel S.à r.l.	97031	Marietta B.V.I. Corporation	97041
Jomeline Strategies S.A.	97031	Marigny Development S.A.	97048
Jumellea S.A.	97031	Marigny Development S.A.	97047
Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l.	97025	Marlett SA	97049
Kenross Lux Two S.à r.l.	97025	Massalia Shopping Centre S.à r.l.	97041
Kenross Lux Two S.à r.l.	97025	Method Investments SICAV	97041
Kiefertal AG	97030	Midas Gestion S.A.	97042
Kinetic Enterprises S.A.	97030	Midas Wealth Management S.A.	97042
Links Bidco S.à r.l. Propco 1	97024	Midas Wealth Management S.A.	97042
Logicor (Loren) Duisberg GP S.à r.l.	97025	Momo Europe S.A.	97045
LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l.	97039	Morgina Luxembourg S.à r.l.	97049
Lux4dog S.à r.l.	97039	Munch S.à r.l.	97049
LuxCSD S.A.	97039	Muscle Machine Holding S.A.	97045
Luxembourg Investment Company 142 S.à r.l.	97038	Muscle Machine Holding S.A.	97045
		Muscle Machine S.à.r.l.	97046
		Publity Wappenhalle	97019
		Quint:Essence Concept	97019

European DFNS Services (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 205.785.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fifth day of April.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BEV Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 95, Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom, registered with the Companies House under number 9156447;

Hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 4, 2016, which proxy after having being signed “ne variatur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

Said proxy after signature ne variatur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of European DFNS Services (Holdings) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company towards third parties:

10.1 if the Company has a Sole Manager, by the signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, by the joint signature of any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company, determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been all subscribed by BEV Nominees Limited prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2016.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,600.-

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr Davy BEAUCE, born on December 30, 1981, in Messancy, Belgium, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

b) Mr Christophe GAMMAL, born on August 9, 1967 in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;

c) Mrs Daphné CHARBONNET, born on January 30, 1979, in Caen, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

d) Mr Nicolas PONCELET, born on June 16, 1979, in Arlon, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF and in faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le cinq avril.

Par-devant le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BEV Nominees Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 9156447;

représentée aux fins des présentes par Madame Nathalie MAISSIN, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration en date du 4 avril 2016 laquelle procuration après avoir été signée «ne variatur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

" **1. Forme sociale et nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de European DFNS Services (Holdings) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siege social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (€12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à engager, représenter et/ou à lier la Société par rapport aux tiers:

10.1 Si la Société est administrée par un gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants;

10.3 Toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités

de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises pour l'adoption des résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Hormis lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'existe pas de condition de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement prises lorsque la Société aura reçu les copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièces jointes à un email) des votes des Associés soumis aux conditions de l'Article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de cet Article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 S'il y a plus de vingt-cinq Associés dans la Société, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été toutes souscrites par BEV Nominees Limited préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.600,-.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Davy BEAUCE, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- b) Monsieur Christophe GAMMAL, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, demeurant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;
- c) Madame Daphné CHARBONNET, née le 30 janvier 1979, à Caen, France, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- d) Monsieur Nicolas PONCELET, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. MAISSIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11485. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101948/512.

(160073543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Exelon Nuclear Partners International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016101958/10.

(160073300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Quint:Essence Concept, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.867.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 11. März 2016

Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes Josef Koppers wirdum ein weiteres Jahr verlängert und endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2017.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft, Prüfungsgesellschaft PriceWaterhouseCoppers S.à.r.l., wird um ein weiteres Jahr und damit bis zum Ablauf des Geschäftsjahres 2016 verlängert.

Luxembourg, den 29.4.2016.

Quint:Essence Concept SICAV-FIS

Référence de publication: 2016101385/14.

(160072189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Publity Wappenhalle, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.128.

In the year two thousand sixteen, on the sixth day of April,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Publity Real Estate Opportunity Services, a private public limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of four hundred and eight thousand euro (EUR 408,000.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.131;

here represented by Peter-Jan Smet, Advocaat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”), representing the entire share capital of Publixy Wappenhalle, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.128, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 20 March 2014 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 1600 on 20 June 2014 (hereinafter the “Company”). The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 5 November 2014 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 3717 on 4 December 2014.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, declared having waived any notice requirement and deliberated on the following agenda:

Agenda

1. Restatement of paragraph 2 of article 14 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ **14.2.** In case of plurality of Managers, the Company is managed by a Board appointed by the general meeting of the Shareholders, and which may be composed of one (1) or more class A managers (the “Class A Managers”) and/or one (1) or more class B managers (the “Class B Managers”) and/or one (1) or more class C managers (the “Class C Managers”), appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.”

2. Restatement of paragraph 2 of article 17 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ **17.2.** Subject to the provisions of article 17.3 below, the Board may deliberate and act validly only if (a) at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board and (b) (i) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented; or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager are present or represented.”

3. Restatement of paragraph 1 of article 18 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ **18.1.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) in his absence by the chairman *pro tempore* and the secretary (if any) or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iv) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.”

4. Restatement of article 19 of the Articles that shall now be stated as follows:

“The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole Manager or, (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signature of two (2) Class B Managers or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or, (iv) by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the Board, as the case may be.”

5. Restatement of article 21 of the Articles that shall now be stated as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December.”

6. Resignation of Thomas Olek as Class B Manager of the Company;

7. Reorganisation of the board of managers of the Company;

8. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to restate paragraph 2 of article 14 of the Articles that shall now read as follows:

“ **14.2.** In case of plurality of Managers, the Company is managed by a Board appointed by the general meeting of the Shareholders, and which may be composed of one (1) or more class A managers (the “Class A Managers”) and/or one (1)

or more class B managers (the “Class B Managers”) and/or one (1) or more class C managers (the “Class C Managers”), appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate paragraph 2 of article 17 of the Articles that shall now read as follows:

“ **17.2.** Subject to the provisions of article 17.3 below, the Board may deliberate and act validly only if (a) at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board and (b) (i) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented; or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager are present or represented.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate paragraph 1 of article 18 of the Articles that shall now read as follows:

“ **18.1.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any) or (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iv) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 19 of the Articles that shall now read as follows:

“The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole Manager or, (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signature of two (2) Class B Managers or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or, (iv) by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the Board, as the case may be.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 21 of the Articles that shall now be read as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December.”

As a result of the present resolution, the current financial year which began on 1 July 2015 shall end on 30 June 2016 when a new transitional financial year shall start on 1 July 2016 and end on 31 December 2016.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Thomas Olek, professionally residing at 6, Landsteinerstrasse, D-04103 Leipzig, Germany, as Class B Manager of the Company with immediate effect.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves that Jérôme Devillet and Pierre Claudel will change from Class C Managers to Class B Managers with immediate effect for an unlimited period of time.

As a consequence of the foregoing resolutions, the board of managers of the Company is as of now composed as follows:

- Elliot Greenberg, as Class A Manager of the Company;
- Jérôme Devillet, as Class B Manager of the Company; and
- Pierre Claudel, as Class B Manager of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le sixième jour d'avril,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Publity Real Estate Opportunity Services, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, avec un capital social de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000,-) dont le siège social se situe à 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.131;

ici représentée par Peter-Jan Smet, Advocaat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de Publity Wapenhalle, une société à responsabilité limitée avec un capital social de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.128 constituée selon acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 mars 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1600 en date du 20 juin 2014 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 novembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°3717 le 4 décembre 2014.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, ayant déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte du paragraphe 2 de l'article 14 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **14.2.** En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil nommé par l'assemblée générale des Associés, et qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe C (les «Gérants de Classe C») nommé par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.»

2. Refonte du paragraphe 2 de l'article 17 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **17.2.** Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le Conseil peut délibérer et agir valablement que si (a) au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil et (b) (i) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés; ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C sont présents ou représentés.»

3. Refonte du paragraphe 1 de l'article 18 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **18.1.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) en son absence, par le président pro tempore, et le secrétaire (le cas échéant) ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iv) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C.»

4. Refonte de l'article 19 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B, ou (iii) lorsqu'un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C, ou (iv) par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil, selon le cas.»

5. Refonte de l'article 21 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

6. Démission de Thomas Olek en tant que Gérant de Classe B de la Société;

7. Réorganisation du Conseil de gérance de la Société;

8. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de refondre le paragraphe 2 de l'article 14 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **14.2.** En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil nommé par l'assemblée générale des Associés, et qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe C (les «Gérants de Classe C»), le cas échéant, nommé par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de refondre le paragraphe 2 de l'article 17 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **17.2.** Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le Conseil peut délibérer et agir valablement que si (a) au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil et (b) (i) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés; ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C sont présents ou représentés.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler le paragraphe 1 de l'article 18 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **18.1.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) en son absence, par le président pro tempore, et le secrétaire (le cas échéant) ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iv) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 19 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B, ou (iii) lorsqu'un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C, ou (iv) par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil, selon le cas.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 21 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

En conséquence de la présente résolution, l'exercice social en cours qui a commencé le 1 juillet 2015 s'achèvera le 30 juin 2016 et un nouvel exercice social transitoire commencera le 1 juillet 2016 et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Sixième résolution

L'Associé Unique a pris connaissance de la démission de Thomas Olek, résidant professionnellement au 6, Landsteinerstrasse, D-04103 Leipzig, Allemagne, en tant que Gérant de Classe B de la Société avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Associé Unique décide que Jérôme Devillet et Pierre Claudel passeront de Gérants de Classe C à Gérants de Classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence de la présente résolution, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Elliot Greenberg, en tant que Gérant de Classe A de la Société;
- Jérôme Devillet, en tant que Gérant de Classe B de la Société; et
- Pierre Claudel, en tant que Gérant de Classe B de la Société.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à deux mille deux cents Euros (EUR 2.200.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-J. SMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12167. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101361/262.

(160072329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Links Bidco S.à r.l. Propco 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.441.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2016:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mme. Beata Wlodarczak-Mantione, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Laurie Domecq, avec effet au 29 avril 2016.

Luxembourg, le 14 avril 2016.

Graeme Jenkins / Kailash Ramassur

Un mandataire

Référence de publication: 2016106034/15.

(160078051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Logicor (Loren) Duisberg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.969.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016106035/20.

(160077803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.608.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 avril 2016

Cinquième Résolution:

L'associé unique décide de renouveler le mandat de "Réviseur d'Entreprises Agréé", de la société anonyme PriceWaterhouseCoopers ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des associés, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KENNEDY FINANCEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2016106020/15.

(160077987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Kenross Lux Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 175.056.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106021/10.

(160078218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Kenross Lux Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.905.333,74.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 175.056.

—
In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Bessemer Trust Company of Delaware, N. A. established and having its registered office 1007, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA, registered at the Commercial Registry of Delaware (USA), under the number 24547 acting as Trustee of THE BIG SKY TRUST;

2. Bessemer Trust Company of Delaware, N. A. established and having its registered office 1007, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA, registered at the Commercial Registry of Delaware (USA), under the number 24547 acting as Trustee of THE BLUEFIELD TRUST;

3. Mr. Luciano BERTI, born on January 26, 1931 in Alessandria (AL), Italy, professionally residing at 2/A Via Gobetti, I-20139 Cernusco sul Naviglio (MI) (Italy).

Altogether, the “Shareholders”, here represented by Mrs Concetta DEMARINIS, professionally residing in Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

Which proxies, after signature “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I.- The appearing parties are the shareholders of KENROSS LUX TWO S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.056 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the Maître Cosita DELVAUX, notary then residing in Redange-sur-Attert, dated December 28th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 391 on February 18th, 2013 and which articles of association have not been amended since.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increasing of the capital subscribed of the company by the conversion into capital of the profit brought forward in the amount of EUR 1.905.333,74 (one million nine hundred five thousand three hundred thirty-three and seventy four cents) to bring it from the actual amount of EUR 10.000.000,00 to EUR 11.905.333,74 (eleven million nine hundred five thousand three hundred thirty three and seventy five cents);

2. Issue of 368.893 new shares Class A, without par value, distributed proportionally to the present shareholders, giving to the board of managers all and full powers to manage the fractions;

3. Amendment of article 5 of the by-laws in order to read it as follows:

“ **Art. 5.** The Company's capital is set at EUR eleven million nine hundred five thousand three hundred thirty-three and seventy four cents (11.905.333,74), represented by two million three hundred five thousand (2.305.000-) shares Class A without par value, all subscribed and fully paid up. Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.”

4. Amendment of article 6 of the by-laws in order to read it as follows:

“ **Art. 6.**

a. The shares are freely transferable, however within the limits provided for by article 189 of the law on commercial companies, once the procedure described below has been completed, unless it has been preliminarily waived in writing by all the shareholders.

b. The shareholder wishing to sell, in whole or in part, his/her shares, must inform the other shareholders in writing of his/her intention to do so by registered letter with notice of receipt, containing the name of the transferee, the price or value agreed with the transferee as well as the other terms and conditions of the prospected sale.

c. Within the final term of 3 months from such notice of sale, the other shareholders are entitled to exercise, by registered letter with notice of receipt to be sent to the selling shareholder, a preemption right for the purchase of the offered shareholding interest, upon the same terms and conditions indicated in the notice of sale.

d. In case the preemption right is not exercised or is exercised out of time, the selling shareholder shall have the right to sell his/her shares to the company at the purchase price as set out in article 189 of the law on commercial companies, and in respect of conditions required in case of the purchase by the company of its own shares.

e. In case more than one shareholder exercises the preemption right, each of them shall be entitled to be assigned the offered shareholding interest in proportion to their respective shareholding interest in the share capital.

f. In every instance where the right of pre-emption is exercised and if the transfer price is equal to or twice exceeds the value of the shares, the partner entitled to pre-empt enjoys the opportunity to pay that price in monthly or bi-monthly instalments, but whatever the case may be thirty six (36) months at the latest after the transfer date of the shares. In that event, the transferor is entitled to a real and/or mandatory guarantee, without prejudice to the right of the offering partner to renounce the transfer and withdraw from the company.

5. Miscellaneous

III. The Shareholders resolve to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by the conversion into capital of the profit brought forward in the amount of EUR 1,905,333.74 (one million nine hundred five thousand three hundred thirty-three euros and seventy-four eurocents) to bring it from the actual amount of EUR 10,000,000.- to EUR 11,905,333.74 (eleven million nine hundred five thousand three hundred thirty-three euros and seventy-four eurocents) by way of issuance of 368.893 (three hundred sixty-eight thousand eight hundred ninety-three) new shares Class A without nominal value.

Subscription - Payment

All of the 368.893 (three hundred sixty-eight thousand eight hundred ninety-three) new Class A shares have been subscribed as follows:

1. Bessemer Trust Company of Delaware, N. A., acting as trustee of THE BIG SKY TRUST, prementionned,	186,447 Shares Class A
2. Bessemer Trust Company of Delaware, N. A., acting as trustee of THE BLUEFIELD TRUST, prementionned,	182,440 Shares Class A
3. Mr Luciano BERTI, prenamed,	<u>6 Shares Class A</u>
TOTAL:	368,893 Shares Class A

The proof of the existence of adequate profit brought forward to the company that may be incorporated into the share capital was reported to the notary by a balance sheet at 31 August 2015 duly approved by the annual general meeting of shareholders dated April 22nd, 2016.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company's capital is set at eleven million nine hundred five thousand three hundred thirty-three euros and seventy-four eurocents (EUR 11,905,333.74), represented by two million three hundred five thousand (2.305.000) shares Class A without par value, all subscribed and fully paid up. Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.”

Third resolution

The Shareholders decide to amend article 6 of the by-laws in order to read it as follows:

“ **Art. 6.**

a. The shares are freely transferable, however within the limits provided for by article 189 of the law on commercial companies, once the procedure described below has been completed, unless it has been preliminarily waived in writing by all the shareholders.

b. The shareholder wishing to sell, in whole or in part, his/her shares, must inform the other shareholders in writing of his/her intention to do so by registered letter with notice of receipt, containing the name of the transferee, the price or value agreed with the transferee as well as the other terms and conditions of the prospected sale.

c. Within the final term of 3 months from such notice of sale, the other shareholders are entitled to exercise, by registered letter with notice of receipt to be sent to the selling shareholder, a preemption right for the purchase of the offered shareholding interest, upon the same terms and conditions indicated in the notice of sale.

d. In case the preemption right is not exercised or is exercised out of time, the selling shareholder shall have the right to sell his/her shares to the company at the purchase price as set out in article 189 of the law on commercial companies, and in respect of conditions required in case of the purchase by the company of its own shares.

e. In case more than one shareholder exercises the preemption right, each of them shall be entitled to be assigned the offered shareholding interest in proportion to their respective shareholding interest in the share capital.

f. In every instance where the right of pre-emption is exercised and if the transfer price is equal to or twice exceeds the value of the shares, the partner entitled to pre-empt enjoys the opportunity to pay that price in monthly or bi-monthly instalments, but whatever the case may be thirty six (36) months at the latest after the transfer date of the shares. In that event, the transferor is entitled to a real and/or mandatory guarantee, without prejudice to the right of the offering partner to renounce the transfer and withdraw from the company.”

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to three thousand one hundred euros (EUR 3.100,-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Bessemer Trust Company of Delaware, N. A. établi et ayant son siège social au 1007, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA, enregistrée au Registre de Commerce du Delaware (USA), sous le numéro 24547 agissant en qualité de Trustee de THE BIG SKY TRUST;

2. Bessemer Trust Company of Delaware, N. A. établi et ayant son siège social au 1007, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA, enregistrée au Registre de Commerce du Delaware (USA), sous le numéro 24547 agissant en qualité de Trustee de THE BLUEFIELD TRUST;

3. Mr. Luciano BERTI, né le 26 janvier 1931 à Alessandria (AL), Italie, demeurant au 2/A Via Gobetti, I-20139 Cernusco sul Naviglio (MI) Italie.

Tous ensemble dénommés les "Associés", ici représentés par Madame Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties comparantes, représentée comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de la société "KENROSS LUX TWO S.à.r.l." (la Société), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 175.056, constituée suivant acte par Maître Cosita DELVAUX, alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 391 du 18 février 2012 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II.- La présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la société par la conversion en capital du bénéfice reporté d'un montant de EUR 1.905.333,74 (un million neuf cent cinq mille trois cent trente-trois euros et soixante-quatorze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000,- à 11.905.333,74 EUR (onze millions neuf cent cinq mille trois cent trente-trois euros et soixante-quatorze cents);

2. Emission de 368.893 nouvelles parts sociales de catégorie A, sans valeur nominale, distribués proportionnellement aux associés actuels, donnant au conseil de gérance tous et les pleins pouvoirs pour gérer les fractions;

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à 11.905.333,74 EUR (onze millions neuf cent cinq mille trois cent trente-trois euros et soixante-quatorze cents), représenté par deux millions trois cent cinq mille (2.305.000) parts sociales de catégorie A sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées. Chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes".

4. Modification de l'article 6 des statuts afin de lire comme suit:

"« **Art. 6.**

a. Les parts sociales sont librement cessibles, dans les limites toutefois de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, une fois que la procédure décrite ci-après sera terminée, à moins que l'ensemble des associés n'y aient préalablement renoncé par écrit.

b. L'associé qui souhaite vendre tout ou partie de ses parts sociales doit informer les autres associés par écrit, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, de son intention de vente, ladite lettre contenant le nom du cessionnaire, le prix ou la valeur convenus avec le cessionnaire ainsi que les autres modalités de la vente proposée.

c. Pendant un délai final de 3 mois à compter de cet avis de vente, les autres associés peuvent exercer, par lettre recommandée avec accusé de réception à envoyer à l'associé vendeur, un droit de préemption pour l'achat de la participation offerte à la vente, selon les modalités indiquées dans l'avis de vente.

d. En cas de non-exercice ou d'exercice tardif du droit de préemption, l'associé vendeur a le droit de vendre ses parts sociales à la société au prix de vente tel que stipulé à l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales et conformément aux conditions requises en cas d'achat par la société de ses propres parts sociales.

e. En cas d'exercice du droit de préemption par plusieurs associés, chacun d'eux aura le droit de se voir attribuer la participation offerte à la vente au prorata de sa participation respective dans le capital social.

f. Dans tous les cas où le droit de préemption est exercé, si le prix de la cession est égal ou supérieur à deux fois la valeur des actions, l'associé ayant droit à la préemption dispose de la faculté de payer ce prix par tranches mensuelles ou bimestrielles, mais quoi qu'il en soit au plus tard 36 (trente-six) mois après la date de transfert des actions. Dans ce cas, le cédant a droit à une garantie réelle et/ou obligatoire, sans préjudice du droit de l'associé offrant de renoncer à la cession et de se retirer de la société.»

5. Divers.

III.- Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.905.333,74 (un million neuf cent cinq mille trois cent trente-trois euros et soixante-quatorze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000,- à 11.905.333,74 EUR (onze millions neuf cent cinq mille trois cent trente-trois euros et soixante-quatorze cents) par la création et l'émission de 368.893 (trois cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-treize) parts sociales nouvelles de catégorie A (les Nouvelles Parts Sociales), sans désignation de valeur nominale.

Souscription - Libération

L'ensemble des 368.893 (trois cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Bessemer Trust Company of Delaware, N. A., agissant en qualité de trustee de THE BIG SKY TRUST, prementionnée,	186.447 Parts sociales de catégorie A
2. Bessemer Trust Company of Delaware, N. A., agissant en qualité de THE BLUEFIELD TRUST, prementionnée,	182.440 Parts sociales de catégorie A
3. Mr Luciano BERTI, prenommé,	6 Parts sociales de catégorie A
TOTAL:	368,893 Parts sociales de catégorie A

La preuve de l'existence de bénéfices reportés adéquates de la société susceptibles d'être intégrés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan au 31 août 2015 dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle des associés en date du 22 avril 2016.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à 11.905.333,74 EUR (onze millions neuf cent cinq mille trois cent trente-trois euros et soixante-quatorze cents), représenté par deux millions trois cent cinq mille (2.305.000) parts sociales de catégorie A sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées. Chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes".

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lire comme suit:

« **Art. 6.**

a. Les parts sociales sont librement cessibles, dans les limites toutefois de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, une fois que la procédure décrite ci-après sera terminée, à moins que l'ensemble des associés n'y aient préalablement renoncé par écrit.

b. L'associé qui souhaite vendre tout ou partie de ses parts sociales doit informer les autres associés par écrit, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, de son intention de vente, ladite lettre contenant le nom du cessionnaire, le prix ou la valeur convenus avec le cessionnaire ainsi que les autres modalités de la vente proposée.

c. Pendant un délai final de 3 mois à compter de cet avis de vente, les autres associés peuvent exercer, par lettre recommandée avec accusé de réception à envoyer à l'associé vendeur, un droit de préemption pour l'achat de la participation offerte à la vente, selon les modalités indiquées dans l'avis de vente.

d. En cas de non-exercice ou d'exercice tardif du droit de préemption, l'associé vendeur a le droit de vendre ses parts sociales à la société au prix de vente tel que stipulé à l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales et conformément aux conditions requises en cas d'achat par la société de ses propres parts sociales.

e. En cas d'exercice du droit de préemption par plusieurs associés, chacun d'eux aura le droit de se voir attribuer la participation offerte à la vente au prorata de sa participation respective dans le capital social.

f. Dans tous les cas où le droit de préemption est exercé, si le prix de la cession est égal ou supérieur à deux fois la valeur des actions, l'associé ayant droit à la préemption dispose de la faculté de payer ce prix par tranches mensuelles ou bimestrielles, mais quoi qu'il en soit au plus tard 36 (trente-six) mois après la date de transfert des actions. Dans ce cas, le cédant

a droit à une garantie réelle et/ou obligatoire, sans préjudice du droit de l'associé offrant de renoncer à la cession et de se retirer de la société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Demarinis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/9101. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106022/243.

(160078219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Kiefertal AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 78.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016106023/13.

(160077571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Kinetic Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 128.851.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 22 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106024/17.

(160077984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Jomeline Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.320.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 avril 2016

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet au 11 avril 2016
Cooptation de Monsieur Pascal Euvrard, né le 14 août 1967 à Valence (France) et demeurant au 2, rue Honoré Labande M-98000 Monaco, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.
Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.
Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2016106014/15.

(160077728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Jumellea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 100.798.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016106015/11.

(160078301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Jill Travel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.458,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 187.823.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth day of the month of April,
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (formerly 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 184.359,

represented by Me Perrine Reinhart, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27th April 2016 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the thirty-six thousand four hundred fifty-eight (36,458) shares in issue in Jill Travel S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (formerly 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 187.823 and incorporated on 13 June 2014 by deed of Me Edouard Delosch, notary then residing in Diekirch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2195 on 19 August 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 21 May 2015 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1858 on 24 July 2015.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of the article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, provided that such manager is located outside the United Kingdom during the meeting. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented) and one class B manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation)."

2. Amendment of the article 13 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The Shareholders may distribute the remainder of the total net profits of the Company or allocate such amount to the reserves of the Company, but only upon recommendation of the board of managers and provided that the amount so distributed or allocated shall not exceed the amount recommended by the board of managers.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, but only upon recommendation of the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.”

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

It is resolved to amend the article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, provided that such manager is located outside the United Kingdom during the meeting. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented) and one class B manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).”

Second resolution

It is resolved to amend the article 13 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The Shareholders may distribute the remainder of the total net profits of the Company or allocate such amount to the reserves of the Company,

but only upon recommendation of the board of managers and provided that the amount so distributed or allocated shall not exceed the amount recommended by the board of managers.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, but only upon recommendation of the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.”

All the items of the agenda have been resolved upon.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (anciennement 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.359,

représentée par Me Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 avril 2016 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'ensemble des trente-six mille quatre cent cinquante-huit (36.458) parts sociales émises dans Jill Travel S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (anciennement 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.823, constituée le 13 juin 2014 par acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Diekirch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2195 du 19 août 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 mai 2015 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1858 du 24 juillet 2015.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 7 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, à condition que ce gérant soit situé en dehors du Royaume-Uni pendant la réunion. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue

d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).»

2. Modification de l'article 13 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social. Les associés peuvent distribuer le reste du total net des profits de la Société ou allouer ce montant aux réserves de la Société, mais seulement sur recommandation du conseil de gérance et à condition que le montant ainsi distribué ou alloué n'excède pas le montant recommandé par le conseil de gérance.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, mais seulement sur recommandation du conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.»

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, à condition que ce gérant soit situé en dehors du Royaume-Uni pendant la réunion. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).»

Seconde résolution

Il est décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social. Les associés peuvent distribuer le reste du total net des profits de la Société ou allouer ce montant aux réserves de la Société, mais seulement sur recommandation du conseil de gérance et à condition que le montant ainsi distribué ou alloué n'excède pas le montant recommandé par le conseil de gérance.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, mais seulement sur recommandation du conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.»

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre des résolutions qui précèdent ont été estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. REINHART, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14138. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106008/332.

(160078319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Jesaja, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.881.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil seize, le dix-neuf avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La fondation "Stichting Administratie Kantoor Jesaja", ayant son siège social à 6336AD Hulsberg (Pays-Bas), Aalbe-kerweg 4b, inscrite auprès de la chambre de commerce des Pays-Bas (Kamer Van Koophandel) sous le numéro 59628480, dûment représentée par son gérant Monsieur Franciscus Jozef Leonardus BRINKMAN, gérant de société, né le 21 janvier 1947 à Sevenum (Pays-Bas), demeurant à 5715 BP Lierop, 15, Kerkenhuis (Pays-Bas),

ici représenté par Monsieur Robertus KUSTERS, demeurant à 6294 BM Vijlent (Pays-Bas), Pater Gelissenstraat 51, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante déclare être l'actionnaire unique de la société:

«JESAJA»

établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B160.881,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2011, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 16 juillet 2011, numéro 1.595, page 76.546.

L'actionnaire unique, renonçant à toute formalité de convocation, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique approuve la gestion du liquidateur et approuve le rapport du commissaire à la liquidation et leur en donne décharge pure et simple.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation de leur mandat.

Troisième résolution

L'actionnaire unique constate qu'en conséquence de ce vote, la liquidation est close, que la société anonyme «JESAJA» a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve dès à présent définitivement liquidée.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide, que les archives et documents de la société resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à Tripolis Business Support, 6336 AD Hulsberg, Aalbekerweg 4.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses résultant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signés: K. REUTER, R. KUSTERS.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/9123. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016106012/52.

(160077545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Ixora Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016106005/10.

(160077335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Luxembourg Investment Company 142 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 204.752.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique au 26.04.2016

- Monsieur Elliot GREENBERG, directeur de sociétés, né le 19 janvier 1959 à New York, États-Unis d'Amérique, demeurant à 40, West 57th Street, 10019, New York, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

- Monsieur Joshua LEVINE, directeur de sociétés, né le 7 novembre 1975 à New York, États-Unis d'Amérique, demeurant à 40, West 57th Street, 10019, New York, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

- Monsieur Pierre CLAUDEL, directeur de sociétés, né le 23 mai 1978 à Schiltigheim, France, demeurant à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

- Monsieur Jérôme DEVILLET, directeur de sociétés, né le 21 mai 1986 à Arlon, Belgique, demeurant à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 10.05.2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 142 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016106046/22.

(160078021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

LuxCSD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.449.

1. Il résulte de L'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2016 que:
Monsieur Philippe Seyll a été réélue au Conseil d'Administration pour un nouveau mandat, qui viendra à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2021.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Philippe Seyll
- Berthold Kracke
- Patrick Georg
- Denise Voss

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016106047/18.

(160077327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 185.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016106063/10.

(160078299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Luxuries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 13-15, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 179.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016106079/11.

(160077632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Lux4dog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 16, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 201.996.

Associé: NOM: CHARISSOU Prénoms: JEROME

Adresse privée 38 rue du château F- 57260 DOMNOM LES DIEUZE

PARTS DETENUS: 50

Associé: NOM: UZUN Prénoms: MARIE

Adresse postale privée 38 rue du château F-57260 DOMNOM LES DIEUZE

Parts détenues: 50

Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire déroule le 20 avril 2016 Au 16 rue Christophe Plantin L - 2339 Luxembourg.

part la présente, il à été pris comme un accord que l'associé: madame MARIE UZUN née à CORUM (TURQUIE) le 20 août 1981, demeurant a F- 57260 DOMNOM les Dieuze Cède la totalité de ses 50 parts

à

L'associé: monsieur JEROME CHARISSOU commerçant né à Colmar (France)

Le 21 août 1971 demeurant a F-57260 DOMNOM les Dieuze

ET

Que MADAME UZUN MARIE cité ci- dessus n'a plus aucune fonction de gérante dans la société LUX4DOG SARL Gasperich, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016106080/24.

(160078138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

LVA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 144.737.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société LVA S.à r.l. tenue au siège social en date du 9 mai 2016.

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Vincenzo LOGRILLO de son poste de gérant administratif de la société et de Madame Catherine Scheffen de son poste de gérante technique de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Vincenzo LOGRILLO, directeur de sociétés, né à Bari (Italie) le 26 janvier 1958, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, Rue de Rochefort gérant technique de la société pour une durée indéterminée et Madame Catherine SCHEFFEN, sans état particulier, née à Luxembourg le 5 octobre 1953, épouse de Monsieur Vincenzo LOGRILLO, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, Rue de Rochefort, gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant technique ou bien par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Pour extrait conforme

Pour LVA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Vincenzo LOGRILLO / Catherine SCHEFFEN

Les gérants

Référence de publication: 2016106081/26.

(160078221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

LVS II Lux XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106082/10.

(160078197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Marche Investissements SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.237.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 avril 2016

Démission de madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet au 11 avril 2016.

Cooptation de madame Catherine Roux-Sevelle, née le 28 juillet 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2016106088/16.

(160077935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Marietta B.V.I. Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 191.006.

Les comptes annuels au 30 NOVEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2016106089/10.

(160077304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Massalia Shopping Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.914.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société Massalia Shopping Centre S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Karine Reuter en date du 23 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 28 avril 2016.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société au 28, boulevard Royal, L -2449 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n' étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social de la Société au 28, boulevard Royal, L -2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2016.

Référence de publication: 2016106092/19.

(160077707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Method Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 165.419.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated April 27th, 2016

- Ratification of the cooptation of Mrs. Elisa BIANCHI (in replacement of Mrs. Annalisa MENICATTI) as Director of the Board and appointment until the next Annual General Meeting of the Company;

- Re-appointment of the Directors for the ensuing year:

Mr. Daniel VAN HOVE

Mrs. Elisa BIANCHI

Mr. Paolo ZUOLO

- Re-appointment of the authorized independent auditor, Deloitte S.A., for a new period of one year.

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 27 avril 2016

- Ratification de la cooptation de Mme. Elisa BIANCHI (en remplacement de Mme. Annalisa MENICATTI) comme Administrateur et nomination jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Compagnie.

- De renouveler les administrateurs pour l'exercice social suivant:

Mr. Daniel VAN HOVE

Mrs. Elisa BIANCHI

Mr. Paolo ZUOLO

- De renouveler Deloitte S.A en tant que réviseur d'entreprise indépendant pour une nouvelle période d'un an.

Pour METHOD INVESTMENTS SICAV

Référence de publication: 2016106093/25.

(160078196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Midas Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016106094/10.

(160078568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Midas Wealth Management S.A., Société Anonyme,

(anc. Midas Gestion S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.429.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Midas Gestion S.A.", a société anonyme having its registered office at 26a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 154.429 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 7 July 2010, published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1761 of 28 August 2010.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 23 April 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1590 of 4 July 2013.

The general meeting was opened at 12.00 a.m. with Mrs Antonietta MICHELINO, Managing Director, with professional address at L-2449 Luxembourg, 26a, Boulevard Royal, in the chair who appointed as secretary Mrs Fabia MANUNTA, employee, with professional address at L-2449 Luxembourg, 26a, Boulevard Royal.

The general meeting elected as scrutineer, Mrs Fabia MANUNTA prenamed.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's name into "Midas Wealth Management S.A."
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.
3. Amendment of the Company's purpose in order to allow it to act as a UCI units distributor and companies' domiciliation provider. Subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the present or represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the appearing parties, will remain attached to the present deed.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had have due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to change the Company's name into "Midas Wealth Management S.A.".

Second Resolution:

Subsequently of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "Midas Wealth Management S.A." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, and the present articles of incorporation."

Third Resolution:

The general meeting resolves to amend the corporate object to allow the Company to exercise the financial sector professional activity under Article 24-7 of the law of 5 April 1993 and subsequent amendment of the Article 4 of the Association to read as follows:

" **Art. 4. Subject.** The object of the Company is to perform all activities related to those of an asset manager, an investment advisor, broker in financial instruments of a commission, family office under the provisions of Articles 24, 24 -1, 24-2, 24-3 and 28-6 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "Banking Act").

The purpose of the Company is to perform all activities related to those of a mutual fund units distributor, unable to accept or make payments in accordance with the provisions of Article 24-7 of the Banking Act in any form and all related operations.

The Company also provides the company domiciliation activity, as well as the provision of all services in the broadest sense, arising from this activity in accordance with Article 28-9 of the Banking Act in any form and all related operations.

The Company may also exercise the insurance brokerage activity in accordance with the law of 6 December 1991 on the insurance sector, as amended.

The Company may, in accordance with the Banking Act, hold interests in any manner whatsoever, in any business or company with an identical corporate purpose similar or related to, or likely to promote the development of its activities and facilitate the distribution of its products or services.

In general, the Company may perform all types of transactions industrial, commercial and financial, securities or property directly or indirectly to the corporate purpose described above, in accordance with the Banking Act."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Midas Gestion S.A." (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 26a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.429 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 7 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1761 du 28 août 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1590 du 4 juillet 2013

L'assemblée générale est ouverte à midi sous la présidence de Madame Antonietta MICHELINO, Directeur Général, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26a, Boulevard Royal, qui désigne comme secrétaire Madame Fabia MANUNTA, employée, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26a, Boulevard Royal.

L'assemblée générale choisit comme scrutatrice Madame Fabia MANUNTA, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale en «Midas Wealth Management S.A.».
2. Modification subséquente de l'article premier des statuts.
3. Modification de l'objet social afin que la Société puisse exercer l'activité de distributeur de parts d'OPC et de domiciliataire de sociétés. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en «Midas Wealth Management S.A.».

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution prise ci-avant l'assemblée générale décide de modifier l'article premier des statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Midas Wealth Management S.A.» (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social afin d'autoriser la Société à exercer l'activité de professionnel du secteur financier dans le cadre de l'article 24-7 de la loi du 5 avril 1993 et modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est d'exercer toutes les activités relatives à celles d'un gérant de fortune, d'un conseiller en investissement, d'un courtier en instruments financiers, d'un commissionnaire, de family office conformément aux dispositions des Articles 24, 24-1, 24-2, 24-3 et 28-6 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi Bancaire»).

L'objet de la Société est également d'exercer toutes les activités relatives à celles d'un distributeur de parts d'OPC, sans pouvoir accepter ou faire de paiements, conformément aux dispositions de l'Article 24-7 de la Loi Bancaire sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y afférentes.

La Société a également pour objet l'activité de domiciliataire de sociétés, ainsi que la prestation de tous services au sens le plus large, découlant de cette activité conformément aux dispositions de l'Article 28-9 de la Loi Bancaire sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y afférentes.

La Société peut en outre exercer l'activité de courtage en assurances conformément aux dispositions de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, telle que modifiée.

La Société peut, conformément aux dispositions de la Loi Bancaire, détenir des participations, de quelque manière que ce soit, dans toute entreprise ou société ayant un objet social identique, analogue ou s'y afférant, ou susceptible de promouvoir le développement de ses activités et de faciliter la distribution de ses produits ou services.

En général, la Société peut effectuer tous types de transactions industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec l'objet social décrit ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi Bancaire.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MICHELINO, F. MANUNTA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 28 avril 2016. 1LAC / 2016 / 13854. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016106095/158.

(160078569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Momo Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 182.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016106096/14.

(160078511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Muscle Machine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 115.562.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 13 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106100/18.

(160078233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Muscle Machine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 115.562.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106101/11.

(160078233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Muscle Machine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 119.071.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 19 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106102/17.

(160078265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Magalox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8035 Strassen, 17, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 61.452.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 mars 2016

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMSERV S.à r.l., établie et ayant son siège social 54, Boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.591, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016106108/19.

(160077374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 96.187.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle de Monsieur Reno Maurizio TONELLI est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106109/17.

(160078130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Macuyo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 365, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.135.

Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09.05.2016.

Référence de publication: 2016106107/10.

(160077349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Marigny Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.828.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MARIGNY DEVELOPMENT S.A.» ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 93.828, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 685 du 30 juin 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire à Sanem, en date du 6 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1908 du 13 août 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Démission et nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- Transfert du siège social du L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri et Modification de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Le scrutateur confirme par ailleurs que toutes les actions émises sont nominatives.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Brigitte DENIS, Monsieur Marc LIBOUTON, Monsieur Philippe RICHELLE de leur poste d'administrateur et de H.R.T. Révision S.A. de son poste de commissaire aux comptes et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2021:

- Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
- Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
- Monsieur Joël MARECHAL, salarié, né à Arlon (Belgique), le 12 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2021:

La société à responsabilité limitée «AUDITEX S. à r. l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 91559.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri et décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de MARGNY DEVELOPMENT S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/9030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106115/86.

(160078347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Marigny Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.828.

Rectificatif du dépôt du 10/05/2016 L160078346

Les statuts coordonnés de la prédite société au 25 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 10 mai 2016.
 Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2016106116/14.

(160078447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Marlett SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 771.000,00.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.
 R.C.S. Luxembourg B 136.453.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique datées du 02 mai 2016

En date du 02 mai 2016, l'actionnaire unique de la Société a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Audiex S.A., ayant son siège social à 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B65.469,

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires chargée d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015, qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2016.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2016106117/18.

(160077663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Morgina Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.218.

Veuillez noter que l'adresse de la société Lacerida Trust reg. se situe désormais au 91, Essanestrasse, FL-9492 Eschen (Liechtenstein).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Pour avis sincère et conforme
Pour Morgina Luxembourg S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2016106097/14.

(160077899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Munch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 551.723,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 150.252.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth day of the month of April,

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg-Merl, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (formerly 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092,

represented by Me Perrine Reinhart, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 April 2016 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the five hundred fifty-one thousand seven hundred twenty-three (551,723) shares in issue in Munch S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (formerly 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 150.252 and incorporated

on 26 November 2009 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 180 on 28 January 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 May 2015 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1922 on 30 July 2015.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of the article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, provided that such manager is located outside the United Kingdom during the meeting. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented) and one class B manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).”

2. Amendment of the article 13 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The Shareholders may distribute the remainder of the total net profits of the Company or allocate such amount to the reserves of the Company,

but only upon recommendation of the board of managers and provided that the amount so distributed or allocated shall not exceed the amount recommended by the board of managers.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, but only upon recommendation of the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.”

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

It is resolved to amend the article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, provided that such manager is located outside the United Kingdom during the meeting. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented) and one class B manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom

such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).”

Second resolution

It is resolved to amend the article 13 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The Shareholders may distribute the remainder of the total net profits of the Company or allocate such amount to the reserves of the Company, but only upon recommendation of the board of managers and provided that the amount so distributed or allocated shall not exceed the amount recommended by the board of managers.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, but only upon recommendation of the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.”

All the items of the agenda have been resolved upon.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg-Merl, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (anciennement 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092,

représentée par Me Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 avril 2016 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'ensemble des cinq cent cinquante-et-une mille sept cent vingt-trois (551.723) parts sociales émises dans Munch S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (anciennement 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.252, constituée le 26 novembre 2009 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 180 du 28 janvier 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 mai 2015 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1922 du 30 juillet 2015.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 7 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, à condition que ce gérant soit situé en dehors du Royaume-Uni pendant la réunion. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).»

2. Modification de l'article 13 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social. Les associés peuvent distribuer le reste du total net des profits de la Société ou allouer ce montant aux réserves de la Société, mais seulement sur recommandation du conseil de gérance et à condition que le montant ainsi distribué ou alloué n'excède pas le montant recommandé par le conseil de gérance.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, mais seulement sur recommandation du conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.»

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, à condition que ce gérant soit situé en dehors du Royaume-Uni pendant la réunion. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).»

Seconde résolution

Il est décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social. Les associés peuvent distribuer le reste du total net des profits de la Société ou allouer ce montant aux réserves de la Société, mais seulement sur recommandation du conseil de gérance et à condition que le montant ainsi distribué ou alloué n'excède pas le montant recommandé par le conseil de gérance.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, mais seulement sur recommandation du conseil de gérance, duquel

il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.»

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre des résolutions qui précèdent ont été estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. REINHART, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14120. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106098/332.

(160078178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Airrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.877.

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AIRREST S.A.», avec siège social à Niederanven, Aéroport de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 26877, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1987, publié au Mémorial C numéro 27 du 30 janvier 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 3 décembre 2011 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 972 du 26 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au premier lundi du mois de mai à 14:00 heures.
- 2.- Modification afférente de l'article 21 (alinéa premier) des statuts.
- 3.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au premier lundi du mois de mai à 14.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 2 mai 2016 à 14.00 heures.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 21, alinéa premier, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 21. (Alinéa premier).** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, le premier lundi du mois de mai à 14:00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Cristiana VALENT, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mai 2016. Relation GAC/2016/3491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016105546/58.

(160078034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Banjo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 125.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105596/9.

(160078191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Barlux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 28.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105599/9.

(160077903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.
